

Guide des formations

Mars 2012

Note de version

Date	Version	Description	Auteurs	Publication
17.03.2012	Mars 2012	Principales modifications : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux niveaux de Formateur • MME devient Hors-Piste. Précisions DVA • Structuration des formations en Biathlon 	Commission nationale des cadres christine@ffs.fr	www.ffs.fr rubrique enseignement bénévole

Table des matières

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1.1	Les clubs de la F.F.S : diversité - audit	4
1.2	Formation des cadres	4
1.3	Le président de club et la formation des cadres	4
1.4	L'échelon national	4
1.4.1	Rôle de la commission nationale formation des cadres	4
1.4.2	Le jury national	5
1.4.3	Les formations	5
1.5	Les formateurs	5
2	L'ENSEIGNEMENT FÉDÉRAL BÉNÉVOLE	7
2.1	Règles générales	7
2.2	Les diplômes fédéraux	7
2.3	Conditions d'inscription	7
2.4	Calendrier national	7
2.5	Fiche d'inscription	7
2.6	Attestation de stage / Livret de formation	8
2.7	Attestation des qualités	8
2.8	Formation continue	8
2.9	Habilitation des formations initiales	8
2.10	Demande d'équivalence de diplôme ou de validation d'acquis de l'expérience	9
2.11	Rassemblement national des cadres fédéraux	9
2.12	Descriptif général du moniteur fédéral 1er degré	10
2.13	Descriptif général du moniteur fédéral 2ème degré	11
2.14	Descriptif général de l'entraîneur fédéral	12
3	STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SKI ALPIN	13
3.1	MF1 ski alpin	13
3.1.1	Durée de la formation	13
3.1.2	Référentiel de formation	13
3.1.3	Prérogatives	13

3.1.4	Cours théoriques.....	13
3.2	MF2 ski alpin	14
3.2.1	Durée de la formation	14
3.2.2	Référentiel de formation.....	14
3.2.3	Prérogatives	14
3.3	Modules d'information complémentaire.....	15
3.4	Module d'information complémentaire HORS PISTE « milieu montagnard enneigé »	15
3.4.1	Durée minimale	15
3.4.2	Les thèmes couverts par cette information	15
3.4.3	Organisation du module d'information complémentaire	16
3.4.4	Encadrement.....	16
3.5	Entraîneur fédéral ski alpin.....	17
3.5.1	Objectifs	17
3.5.2	Formation.....	17
3.5.3	Référentiel de formation.....	17
4	STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SNOWBOARD	19
5	STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR TÉLÉMARK	20
5.1	MF1 Télémartk	20
5.1.1	Durée de la formation	20
5.1.2	Référentiel de formation.....	20
5.1.3	Prérogatives	20
5.1.4	Cours théoriques.....	20
5.2	MF2 Télémartk	21
5.2.1	Durée de la formation	21
5.2.2	Référentiel de formation.....	21
5.2.3	Prérogatives	21
5.2.4	Cours théoriques.....	21
5.3	Entraîneur fédéral Télémartk	22
5.3.1	Objectifs	22
5.3.2	Formation.....	22
5.3.3	Référentiel de formation.....	22
6	STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SKI FREESTYLE	24
6.1	MF1 SKI FREESTYLE	24
6.2	MF2 SKI FREESTYLE	24
6.2.1	Durée de la formation	24
6.2.2	Pré-requis techniques	24
6.2.3	Prérogatives	24
6.2.4	Cours théoriques.....	24
6.2.5	Modules d'information complémentaire.....	25
6.3	Entraîneur fédéral ski Freestyle	25
6.3.1	Objectifs	25
6.3.2	Formation.....	25
6.3.3	Référentiel de formation.....	25
7	STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SKI NORDIQUE	27
7.1	MF1 ski nordique.....	27
7.1.1	Durée de la formation	27
7.1.2	Référentiel de formation.....	27
7.1.3	Prérogatives	27
7.2	MF2 ski nordique.....	27
7.2.1	Durée de la formation	27

7.2.2	<i>Prérogatives</i>	27
7.2.3	<i>Référentiel de formation</i>	27
7.2.4	<i>Module d'information complémentaire</i>	28
7.2.5	<i>Structuration des formations en Biathlon</i>	29
7.3	Entraîneur fédéral ski nordique	29
7.3.1	<i>Objectifs</i>	29
7.3.2	<i>Formation</i>	29
7.3.3	<i>Référentiel de formation</i>	29
8	STRUCTURATION DES FORMATIONS EN SKI DE RANDONNÉE	31
8.1	MF1 ski de randonnée.....	31
8.1.1	<i>Durée de la formation</i>	31
8.1.2	<i>Prérogatives</i>	31
8.1.3	<i>Conditions d'accès</i>	31
8.1.4	<i>Formation</i>	31
8.2	MF2 ski de randonnée.....	33
8.2.1	<i>Durée de la formation</i>	33
8.2.2	<i>Prérogatives</i>	33
8.2.3	<i>Conditions d'accès</i>	33
8.2.4	<i>Formation</i>	33
8.3	Référentiel de compétences MF1 / MF2	34
9	ANNEXES	38
9.1	Responsables régionaux formations des cadres.....	38
9.2	Annexe 1 : Formulaire d'inscription.....	38
9.3	Annexe 2 : Formulaire d'attestation	38
9.4	Annexe 3 : Formulaire de demande d'équivalence, de validation d'acquis, ou d'allègement de formation	38
9.5	Annexe 4 : Feuille de résultats - Stage de formation.....	38

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 *Les clubs de la F.F.S : diversité - audit*

1 200 clubs environ ont déposé leurs statuts à la F.F.S.

1 200 clubs répartis sur l'ensemble des 17 comités régionaux : clubs de montagne, clubs citadins, clubs de loisirs, clubs de compétition.

140 000 adhérents pratiquant le ski alpin, le ski nordique, le ski acrobatique, le snowboard, le kilomètre lancé, la randonnée, le ski sur herbe, le télémark... sont regroupés au sein de la Fédération Française de Ski. Quelle diversité !

1.2 *Formation des cadres*

Elle est impliquée dans la politique sportive de la Fédération, celle-ci s'entend au sens large, c'est-à-dire l'organisation de la pratique, l'accès à la pratique, l'incitation à la pratique compétitive, la pratique non compétitive.

Elle doit s'occuper de tous :

- les professionnels,
- les officiels,
- les moniteurs et entraîneurs fédéraux,
- les dirigeants.

Toutes ces personnes forment un ensemble indispensable pour que le système fédéral fonctionne.

1.3 *Le président de club et la formation des cadres*

Le Président de club est le responsable des activités organisées dans son club ainsi que de la compétence de l'encadrement qu'il propose aux adhérents de son club.

C'est pour cela qu'il doit :

- susciter la vocation de transmettre un savoir,
- favoriser l'accès à la formation des cadres,
- doter son club de cadres formés.

1.4 *L'échelon national*

1.4.1 **Rôle de la commission nationale formation des cadres**

- Elle est constituée de tous les responsables régionaux formation des cadres toutes disciplines
- Elle impulse la politique de Formation des Cadres toutes disciplines, avec les Comités Régionaux.
- Elle coordonne et valide toutes les actions de formation en liaison avec les Responsables de toutes les disciplines et la Direction Technique Nationale.
- Elle compose et diffuse, auprès des Comités Régionaux, le calendrier national des formations. Ce calendrier est communiqué au Ministère des Sports.
- Elle contrôle l'enseignement fédéral (stages, contenus de formation, qualité des formateurs, aspects réglementaires, prise de licence, respect des prérogatives en fonction des niveaux de compétence, implication dans les clubs, formation continue, etc.).

- Elle dresse annuellement un listing national de tous les cadres fédéraux en activité avec l'aide des Comités. Ce listing permet également d'inscrire sur la licence de l'année les qualités de chaque cadre.
- Elle légitime les qualifications au vu des résultats communiqués par les Comités Régionaux.
- Elle règle chaque fois que nécessaire les problèmes posés.
- Elle informe l'échelon régional, les clubs, les cadres.

1.4.2 Le jury national

1.4.2.1 Rôle

- Contrôler les équivalences, allègements de formation ou demandes de VAE présentés par les Comités Régionaux et statuer sur ces demandes,
- Prendre toute sanction interne jugée nécessaire en cas de faute émanant d'un cadre fédéral MF1, MF2 ou Entraîneur Fédéral.

1.4.2.2 Composition

- Le Président de la Commission Nationale Formation des Cadres ou son représentant,
- Le Responsable de la Formation des Cadres Bénévole ou son représentant,
- Le DTN ou son représentant,
- Le Président de la Commission Nationale de la discipline concernée ou son représentant,

Le Jury National se réunit en tant que de besoin et au minimum une fois par an.

1.4.3 Les formations

Un calendrier national des formations est édité chaque année. Il est le répertoire de toutes les formations qui ont été acceptées par la Commission Nationale sur l'ensemble des structures fédérales.

- Le Moniteur Fédéral 1er degré est organisé par les Comités Régionaux.
- Le Moniteur Fédéral 2ème degré est organisé par la Structure Nationale ou par un Comité Régional, après accord de la Commission Nationale Formation des Cadres.
- L'Entraîneur Fédéral est organisé par la Structure Nationale.

Le titre d'un niveau permet directement l'accès à la formation suivante sauf pour les candidats ne possédant pas le niveau complet de qualification.

1.5 Les formateurs

Les formateurs pouvant intervenir sur les formations fédérales doivent être soit :

- CTS (Conseiller Technique et Sportif)
- BEES (Brevet d'État d'Éducateur Sportif) licenciés FFS habilités par la Commission Nationale Formation des Cadres - Spécialistes reconnus (ex. : médecin, météorologue, secouriste etc.) ;
- MF2 ou EF habilités par la Commission Nationale de Formation des Cadres sur proposition du Comité Régional.

3 niveaux de formateur sont définis : club, régional et national.

- Formateur club : au sein de son club et sous la responsabilité de son président, il s'occupe de la détection et de la préparation des futurs moniteurs fédéraux. Il prépare au recyclage des MF1 et MF2 en activité dans son club, en lien avec le responsable régional formation des cadres élu.

Pré-requis minimum : être MF2 dans la discipline concernée et avoir fait, sur présentation de son responsable régional formation des cadres, un week-end spécifique avec la DTN.

- Formateur régional : dans son comité régional et sous la responsabilité du responsable régional formation des cadres, il organise et gère les stages de formation de cadres MF1 et MF2. Il s'occupe des recyclages de la commission régionale. Il peut encadrer le recyclage des MF1 en activité dans les clubs de son comité.

Pré-requis minimum : être MF2 dans la discipline concernée et avoir été présenté par le responsable régional formation des cadres à un week-end spécifique organisé par la DTN.

- Formateur national : au niveau national, et en priorité dans son comité régional de rattachement et sous la responsabilité de son responsable régional élu formation des cadres, il encadre les stages de formation initiale MF1 et MF2. Il encadre les recyclages des MF1 et MF2 en activité dans les clubs.

Pré-requis minimum : être BEES 1^{er} degré option Ski Alpin (MF2 ou entraîneur fédéral avec accord DTN)

Quel que soit son niveau (club, régional ou national) le formateur est habilité s'il a participé à 2 jours de formation organisée par la DTN.

Le candidat à la formation ne peut s'inscrire qu'avec l'accord de son responsable régional élu formation des cadres qui valide le niveau à obtenir : club, régional ou national.

Le recyclage des formateurs est obligatoire à raison de 2 jours minimum une fois tous les 3 ans.

La gestion et la responsabilité des formateurs rattachés à un comité sont confiées au responsable régional élu formation des cadres de ce comité.

Avec l'accord du responsable régional formation des cadres, tout spécialiste reconnu (médecin, météorologue, secouriste, etc.) peut intervenir dans son domaine de compétence et à la demande d'un formateur sur une formation ou un recyclage.

Un formateur doit avoir au niveau supérieur du stage qu'il encadre. (ex : un MF2 formateur ne peut encadrer qu'un stage MF1)

Il est souhaité de réaliser des échanges et des visites de formateurs entre les différents Comités afin de favoriser les partages d'expérience, chaque fois que ce sera possible.

De la même manière, il est important et nécessaire de mettre en place une véritable synergie entre les professionnels et les cadres bénévoles de la FFS. Cette synergie doit se retrouver dans un juste équilibre entre le nombre de formateurs professionnels et de formateurs bénévoles œuvrant au sein de chaque comité régional.

2 L'ENSEIGNEMENT FÉDÉRAL BÉNÉVOLE

2.1 Règles générales

C'est un enseignement donné à titre **BENEVOLE**. Tout titulaire d'un titre fédéral qui exercerait contre rémunération serait en infraction avec la loi.

L'enseignement fédéral est dispensé :

- dans les clubs de la Fédération Française de Ski,
- par des enseignants qui possèdent un titre de cadre fédéral,
- exclusivement pour des skieurs adhérents à cette même Fédération.
- l'enseignement fédéral, donné par des moniteurs fédéraux, est limité à leur niveau de formation technique et pédagogique attesté par des formateurs habilités.

2.2 Les diplômes fédéraux

Ils sont organisés sur trois niveaux :

- le Moniteur Fédéral 1er degré, pour l'initiation
- le Moniteur Fédéral 2ème degré, pour le perfectionnement
- L'Entraîneur Fédéral, pour l'entraînement

2.3 Conditions d'inscription

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 17 ans au moins au 1er jour du stage pour le MF1 (sauf pour le ski de randonnée, 18 ans),
- posséder la licence compétiteur ou dirigeant FFS valide de l'année en cours,
- être présenté par le Président du Club auquel il appartient (voir formulaire d'inscription en annexe).

2.4 Calendrier national

Chaque année, la Structure Nationale établit un calendrier qui répertorie toutes les formations qui ont été habilitées.

Ce calendrier est disponible au siège des Comités Régionaux dès le début du mois de décembre.

Tout candidat à un stage de formation peut choisir sur ce calendrier le stage qui convient le mieux à ses disponibilités. Ce stage peut être organisé par son Comité Régional (ce qui est le cas le plus courant) ou par un autre Comité Régional ou par la Commission Nationale Formation des Cadres.

2.5 Fiche d'inscription

Tout candidat à un stage de formation doit remplir une fiche d'inscription (voir annexe).

Cette fiche doit être complètement renseignée et signée par le candidat et le président du club, puis retournée à l'organisme qui a en la charge.

Si le stage choisi est organisé par un autre Comité Régional, un double de cette fiche doit être envoyé au Responsable Régional Formation des Cadres de son Comité Régional d'appartenance qui le fera suivre au comité organisateur pour validation.

2.6 *Attestation de stage / Livret de formation*

A la fin de chaque module de formation les formateurs doivent remplir une « attestation de stage » pour chaque candidat (voir annexe).

Un exemplaire de cette attestation doit être remis au candidat, un autre au responsable de la formation des cadres du comité régional dont il dépend, un au Président de son club et un qui sera archivé à la FFS.

Cette attestation fixe son niveau de compétence et lui permet de choisir plus facilement ses stages de formation continue.

Cette attestation permet d'encadrer dès la fin du stage et décline ses qualités. La limite du niveau d'intervention n'existe plus ; en cas d'échec il est proposé par le formateur que le candidat se présente à un stage suivant afin de faire 2 jours complémentaires (ou plus si nécessaire).

Un « livret de formation » lui est délivré pour le suivi de ses modules, dès la fin du premier stage et le suivra pour toutes les formations ultérieures.

2.7 *Attestation des qualités*

C'est la Commission Nationale Formation des Cadres qui enregistre les qualités après avoir reçu les feuilles de résultats des stages et les avis des Responsables Régionaux.

Ces qualités figureront sur la licence FFS. Elles attestent des niveaux et qualités de chaque cadre.

Entre le moment où la personne reçoit sa nouvelle licence avec la parution des qualités et le stage de formation, il s'écoule un certain temps ; le cadre est couvert, l'attestation fixant les prérogatives et ses qualités.

2.8 *Formation continue*

La Formation continue est une obligation pour tous les cadres fédéraux.

Elle doit répondre à deux impératifs : d'une part permettre une réactualisation des connaissances et d'autre part être une source d'acquisition de nouvelles compétences.

Le titulaire d'un titre de cadre fédéral bénévole, pour que celui-ci soit validé, doit, obligatoirement, avoir suivi une action dans un délai de 3 ans.

Différentes possibilités s'offrent aux titulaires d'un titre de cadre à la FFS, par exemple :

- une action de formation d'une durée minimum d'une journée tous les trois ans, pratique ou théorique, technique ou pédagogique dans tous les domaines ou disciplines sportifs nécessaires au développement et à la vie des Clubs ou de la Fédération.
- un stage à thème organisé à l'échelon national ;
- le suivi d'un stage de formation initiale (MF2 ou Entraîneur) ;
- toute initiative de comité départemental, de club agréée par la commission régionale formation des cadres (accord préalable à demander au Président de la dite Commission).
- Pour les MF2, le recyclage peut correspondre à l'initiation d'une autre discipline.

En cas de besoin la FFS peut organiser des réunions spécifiques sur les directives de la DTN. Ces actions de formation continue sont organisées par les Comités Régionaux ou par la Commission Nationale Formation des Cadres, et éventuellement par les clubs sous couvert de leur Comité, et avec un encadrement de formateurs reconnus.

2.9 *Habilitation des formations initiales*

Toutes les formations doivent être habilitées par la Commission Nationale Formation des Cadres (voir annexe).

Organisation de l'habilitation :

- faire une demande écrite (suivant modèle) pour le 15 Novembre au plus tard à la Commission Nationale Formation des Cadres en précisant la qualité du stage, les dates, les formateurs.
- tout autre stage spécifique doit faire l'objet d'une demande à la Commission Nationale.
- la Commission Nationale étudie les demandes, habilite les stages qui répondent aux critères, en dresse un calendrier national pour début décembre.

2.10 Demande d'équivalence de diplôme ou de validation d'acquis de l'expérience

Tout licencié peut faire une demande d'allègement de formation ou d'équivalence de diplôme.

Un dossier est à composer (voir annexe) et à renvoyer au Responsable Régional Formation des Cadres, avec les photocopies des diplômes, qualités, stages, ...

Le CTS et le président de club donnent leur avis au responsable régional qui adresse le dossier complet au Jury National qui statue.

2.11 Rassemblement national des cadres fédéraux

Chaque année, la FFS regroupe les cadres qui le souhaitent sur un événement sportif, convivial et formatif.

Le Rassemblement National des Cadres Fédéraux se déroule sur plusieurs épreuves. Il est ouvert à tous les cadres fédéraux français.

2.12 Descriptif général du moniteur fédéral 1er degré

Intitulé	MF1 : moniteur fédéral 1er degré
Prérogatives	Enseignement bénévole dans le cadre de l'initiation aux activités relevant de la FFS. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Être licencié dans un club FFS. • Être âgé de 17 ans à la date d'entrée en formation * (sauf pour le ski de randonnée) • Être présenté par son Président de club qui atteste que le candidat possède les qualités requises pour acquérir les éléments techniques, pédagogiques, sécuritaires et comportementaux nécessaires à l'encadrement et l'enseignement du ski.
Organisation	Régionale après accord de la Commission Nationale Formation des Cadres.
Encadrement	Par les Conseillers Techniques Sportifs. Par des Formateurs recensés et habilités par la Commission Nationale Formation des Cadres.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Durée et contenus <ul style="list-style-type: none"> • Ils sont spécifiques pour chaque discipline. • Évaluation et certification <ul style="list-style-type: none"> • Par les formateurs • En contrôle continu, par positionnement (pas de notation) • En référence aux critères techniques, pédagogiques, sécuritaires et comportementaux nécessaires pour obtenir la qualification requise et ce, en tenant compte de la marge de progression possible du candidat
Durée de validité	Le MF1 ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire, au minimum tous les 3 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur

(*) si le candidat a 17 ans et qu'il a réussi son stage, il est placé en tutorat pendant un an avec un autre moniteur fédéral du club sous la responsabilité du Président du club. Le titre de MF1 lui sera délivré à 18 ans.

2.13 Descriptif général du moniteur fédéral 2ème degré

Intitulé	MF2 : moniteur fédéral 2ème degré
Prérogatives	Enseignement bénévole dans le cadre du perfectionnement des activités relevant de la FFS. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Être licencié dans un club FFS. • Être âgé de 18 ans à la date d'entrée en formation. • Être présenté par son Président de club qui atteste que le candidat possède les qualités requises pour acquérir les éléments techniques, pédagogiques, sécuritaires et comportementaux nécessaires à l'encadrement et l'enseignement du ski. • Être titulaire du MF1 et posséder une expérience pédagogique. A titre exceptionnel, un candidat possédant des qualités avérées et reconnues peut être admis à se présenter dans la continuité du MF1.
Organisation	Nationale ou Régionale après accord de la Commission Nationale Formation des Cadres. Ouverture des sessions au plan national.
Encadrement	Par les Conseillers Techniques Sportifs. Par des Formateurs recensés et habilités par la Commission Nationale Formation des Cadres.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Durée et contenus <ul style="list-style-type: none"> • Ils sont spécifiques pour chaque discipline. • Évaluation et certification <ul style="list-style-type: none"> • Par les formateurs • En contrôle continu, par positionnement (pas de notation) • En référence aux critères techniques, pédagogiques, sécuritaires et comportementaux nécessaires pour obtenir la qualification requise et ce, en tenant compte de la marge de progression possible du candidat
Durée de validité	Le MF2 ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire au minimum tous les 3 ans, ou à une formation initiale d'entraîneur fédéral.

2.14 Descriptif général de l'entraîneur fédéral

Intitulé	Entraîneur fédéral
Prérogatives	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer la compétition au sein du club. • Organiser, planifier, gérer l'entraînement en toute sécurité d'un groupe de compétiteurs du club. • Organiser des courses fédérales.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Être licencié dans un club FFS. • Être présenté par le Président du club. • Être Moniteur Fédéral 2ème degré ou avoir réussi le 1er cycle (après les épreuves de capacité) du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1er degré. • Être titulaire de la PSC 1 ou diplôme équivalent.
Organisation	<p>A l'échelon national.</p> <p>Un regroupement des différentes disciplines pour l'appropriation des connaissances générales communes aux diverses disciplines est souhaité.</p>
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Par les Conseillers Techniques Sportifs. • Par des Formateurs recensés et habilités par la Commission Nationale Formation des Cadres.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Durée Une semaine « préparation physique et approche théorique de l'entraînement » commune à toutes les disciplines et une semaine de formation pratique sur neige spécifique à chaque discipline. • Contenus Ils sont spécifiques pour chaque discipline sauf pour la semaine de formation théorique commune à l'ensemble des activités. • Évaluation et validation <ul style="list-style-type: none"> • Au cours de la formation théorique et pratique (contrôle continu) par l'équipe des formateurs. • Dossier d'expérience d'encadrement avec une équipe de compétition, par la Commission Nationale. • Validation annuelle du président du club qui atteste de l'encadrement effectué dans le club. • Attestation de formation aux premiers secours. • Des modes de d'évaluation supplémentaires peuvent mis en œuvre spécifiquement par discipline (traceur régional alpin, juge national,...)
Durée de validité	<p>L'entraîneur fédéral ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire, au minimum tous les 3 ans.</p>

3 STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SKI ALPIN

3.1 MF1 ski alpin

3.1.1 Durée de la formation

6 jours

3.1.2 Référentiel de formation

- Domaine technique spécifique (ski alpin)
- Ensemble des techniques du ski alpin, classe accueil, classe 1 et classe 2 telles que définies dans le Mémento Ed. 2006 et le DVD ski alpin de compétition 2009 (extension du mémento)

3.1.3 Prérogatives

Enseigner bénévolement le ski alpin à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 2 telle que définie dans le Mémento Ed 2006 de l'enseignement du ski français. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

3.1.4 Cours théoriques

Connaissances institutionnelles (1h 30)

- organisation du sport en France
- organigramme de la FFS
- fonctionnement global de la FFS (moniteurs fédéraux, professionnels, élus, entraîneurs, ...)
- les différentes commissions de la FFS
- les aides financières pour la prise en charge des formations MF
- droit et responsabilité.

Connaissance du milieu montagnard (1 h 30)

- Incidence de l'environnement sur l'organisme (froid et altitude)
- Conduites à tenir dans le cadre de l'encadrement de groupe
- Introduction à la nivologie et météorologie (sauf pour les MF ski sur herbe et roller ski)
- Protection de la nature. Sensibilisation au développement durable

Physiologie (2 h)

- L'origine de l'énergie utilisée lors de l'activité physique
- Information Dopage : Dispositifs réglementaires anti-dopage

Pédagogie (1h 30)

- Le concept d'apprentissage
- Rôles de l'éducateur
- Présentation de la démarche d'apprentissage de la FFS
- Grille de construction de séances (utilisée ensuite sur le terrain en simulation pédagogique)

Sécurité (sous forme d'échanges) (1 h)

- Règles générales

Choix du matériel en TP (1h)

3.2 MF2 ski alpin

3.2.1 Durée de la formation

6 jours

3.2.2 Référentiel de formation

Domaine technique spécifique (ski alpin) Ensemble des techniques du ski alpin, classe accueil, classe 1, classe 2, classe 3 et classe 4 telles que définies dans le Mémento Ed. 2006

3.2.3 Prérogatives

Encadrer bénévolement le ski alpin pour un skieur ou un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique n'excédant pas celui de la « classe 4 piste » telle que définie dans le mémento de l'enseignement du ski français, édition 2006.

En outre, les titulaires de la qualification MF2 ayant suivi le module d'information « Milieu montagnard enneigé » pourront encadrer un groupe de skieurs, dont le niveau n'excède pas celui de la « classe 4 piste », pour l'initiation à la pratique du ski en toutes neiges, tous terrains, en bordure des pistes balisées ou à proximité de celles-ci, accessibles par gravité, en dehors des zones glaciaires et des zones nécessitant l'usage des matériels et/ou des techniques de l'alpinisme.

Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

Cours théoriques

Connaissances institutionnelles (1h)

- Obligation de déclaration des activités et l'encadrement des mineurs
- Approche simplifiée du code du sport

Approche physiologique (2 h)

- Approfondissement des filières énergétiques
- L'aide à la nutrition du pratiquant
- Vocabulaire anatomique pour la description des mouvements
- La traumatologie associée au ski (statistiques de l'association des médecins de montagne)

Technique (1 h 30)

- Les fondamentaux de la glisse sur neige (support : Directives techniques Nationales FFS) Approche multidisciplinaire et par discipline.

Pédagogie générale (1 h)

- Les différentes théories de l'apprentissage
- Méthodes d'apprentissages
- Organisation de l'apprentissage

Rappels connaissance du milieu montagnard (1 h)

Sécurité (sur le terrain) (1 h)

- Rappel conduite de groupe
- Conduite à tenir en cas d'accident

Préparation et entretien du matériel en TP (1h 30)

3.3 Modules d'information complémentaire

Des modules d'informations complémentaires spécialisés d'une durée de 2 jours minimum ne donnant pas de prérogatives supplémentaires mais assurant des compétences plus élargies, le ski aux enfants, ski aux handicapés, etc. ou la « sensibilisation à la compétition », peuvent être mis en place.

Le suivi du module d'information complémentaire « hors piste » d'une durée minimale de 6 jours est obligatoire pour les MF2 alpin, Telemark, snowboard et Freestyle souhaitant encadrer l'initiation à la pratique du ski en toutes neiges, tous terrains, en bordure des pistes balisées ou à proximité de celles-ci, accessibles par gravité, en dehors des zones glaciaires et des zones nécessitant l'usage des matériels et/ou des techniques de l'alpinisme.

3.4 Module d'information complémentaire HORS PISTE « milieu montagnard enneigé »

3.4.1 Durée minimale

6 jours

3.4.2 Les thèmes couverts par cette information

- Neige et Avalanches : les différents types de neige, les différentes métamorphoses, le rôle du vent, les différentes avalanches etc.
- Sensibilisation aux dangers de la montagne enneigée (avalanche, glissade, etc.),
- Conduite à tenir en cas d'avalanche,
- Conduite à tenir en cas d'accident (message d'alerte, etc.)
- Conduite d'un groupe de skieurs en toutes neiges et tous terrains
- Recherche de victimes en avalanche (utilisation des différents matériels, stratégie, etc.)
- Rôle du MF2 : transmission des connaissances sécuritaires aux autres pratiquants et éducation de ceux-ci

Les informations données lors de ce module doivent permettre au MF2 de prendre conscience des dangers de la montagne enneigée et d'avoir des points de repère pour analyser les diverses situations dans lesquelles il peut être amené à se trouver.

Il paraît cependant important de mettre en place, lors de la formation pratique, une **épreuve éliminatoire de recherche de victime(s) en avalanche avec DVA** (Détecteur de Victimes d'Avalanche). Cette épreuve a pour but de vérifier que le futur encadrant sait se servir d'un appareil de recherche de victime en avalanche.

Il est souhaité que les candidats se présentant au stage hors piste aient pris connaissance du fonctionnement du DVA utilisé au cours du stage.

Les formateurs peuvent s'ils le souhaitent intégrer dans la formation une randonnée (peaux de phoque) à **faible dénivelé (300 m de dénivelé positif maximum)** comme moyen pédagogique et support pour développer les compétences en nivologie notamment.

Dans ce cas, cette information sera précisée dans le calendrier de formations afin que les candidats prévoient le matériel nécessaire.

L'épreuve de recherche DVA s'effectue après une formation adaptée.

Capacité évaluée : être capable d'effectuer une recherche mono-victime.

Dimensions de la surface de recherche : de 50 m² avec une zone d'entrée se situe en un des deux angles amonts.

Le DVA à recherche est enfouis à une profondeur de 40 cm sous la surface de la neige, l'antenne est dirigée perpendiculairement à la zone d'entrée. La grande face du DVA est parallèle la surface de la neige.

Le premier signal ne doit pas être audible dès la zone d'entrée, quel que soit le type et la marque des appareils utilisés pour l'émission et la recherche.

La recherche peut s'effectuer à pied ou à ski. Le choix du mode de progression incombe au candidat, de manière à être le plus efficace possible.

Le candidat doit se présenter à la porte d'entrée sonde montée.

La recherche est chronométrée, de la zone d'entrée jusqu'au coup de sonde permettant la localisation de l'appareil.

Le temps maximum pour localiser l'appareil est de 5 minutes.

Les candidats ayant échoué peuvent avoir une deuxième chance, à l'appréciation du jury.

3.4.3 Organisation du module d'information complémentaire

L'organisation de ce module peut être réalisée à l'échelon national (ou régional avec l'aval du national).

3.4.4 Encadrement

Formateurs agréés plus personnes qualifiées si nécessaire (Guide de haute-montagne, météorologue, services de secours, pisteur, médecin, etc.)

3.5 *Entraîneur fédéral ski alpin*

3.5.1 Objectifs

- Organiser et entraîner à la pratique compétitive dans le cadre d'un club.
- Tactique et éthique à respecter.
- Participer à l'organisation de compétitions.

3.5.2 Formation

- 2 semaines : 1 semaine commune à toutes les disciplines et une semaine spécifique sur neige.
- Traceur régional
- Juge national
- Attestation de formation aux premiers secours
- Dossier pédagogique d'expérience en structure d'entraînement.

3.5.3 Référentiel de formation

3.5.3.1 Module spécifique ski alpin

Interventions sur ski

- Ski libre : Découverte des grands principes mécaniques
- Les éducatifs en ski libre par thème (modèle DVD)
- Traçage éducatifs
- Tracés éducatifs : exercices d'imagerie mentale et visualisation
- Corrections individualisées en ski libre

Interventions en salle

- Les formats de course en ski alpin
- Biomécanique du ski
- Formation des juges de compétition
- Préparation des skis

3.5.3.2 Module commun « préparation physique et approche théorique de l'entraînement »

Contenus théoriques

Physiologie (4 h 30)

- Rappels des filières énergétiques
- Les bases théoriques de l'entraînement
- Construction des séances énergétiques en préparation physique
- Le développement des facteurs musculaires

Biomécanique (7 h)

- Les principes mécaniques de la glisse sur neige et les facteurs de la performance.

Développement des habiletés mentales (1 h 30)

- Les différentes théories de l'apprentissage
- Méthodes d'apprentissages
- Organisation de l'apprentissage

Principes de communication. (2 h 30)

- Relations entraîneur / athlètes /parents.

Traumatologie et prévention des blessures (1 h 30)

Information sur le dopage (1h)

Contenus pratiques

Tests de terrain (2h)

- Vitesse maximale aérobie (VMA)
- Temps limite à VMA
- Batterie de tests : Directives Techniques Nationales de préparation physique.

Musculation (2 h 30)

- Initiation haltérophilie.
- Exercices de musculation spécifiques.

Séances de préparation physique (6 h)

- Construction et animation de séances par objectif de développement.
- Observation de séances dans des disciplines sportives diverses.

Information sur le dossier pédagogique (30')



4 STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SNOWBOARD

Le programme, les prérogatives et la formation sont identiques à ceux de l'activité Ski alpin sauf qu'il s'applique au Snowboard et aux pratiquants snowboarders.

5 STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR TÉLÉMARK

Les formations fédérales Télémarm sont organisées à l'échelon national (inscription à la FFS).

5.1 MF1 Télémarm

5.1.1 Durée de la formation

6 jours

5.1.2 Référentiel de formation

Domaine technique spécifique

5.1.3 Prérogatives

Enseigner bénévolement le Telemarm à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour la 1ère classe de progression définie par la FFS (classe accueil et débutant).

Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

5.1.4 Cours théoriques

Connaissances institutionnelles (1h 30)

- organisation du sport en France
- organigramme de la FFS
- fonctionnement global de la FFS (moniteurs fédéraux, professionnels, élus, entraîneurs, ...)
- les différentes commissions de la FFS
- les aides financières pour la prise en charge des formations MF
- droit et responsabilité

Connaissance du milieu montagnard (1 h 30)

- Incidence de l'environnement sur l'organisme (froid et altitude)
- Conduites à tenir dans le cadre de l'encadrement de groupe
- Introduction à la nivologie et météorologie (sauf pour les MF ski sur herbe et roller ski)
- Protection de la nature. Sensibilisation au développement durable

Physiologie (2 h)

- L'origine de l'énergie utilisée lors de l'activité physique
- Information Dopage : Dispositifs réglementaires anti-dopage

Pédagogie (1h 30)

- Le concept d'apprentissage
- Rôles de l'éducateur
- Présentation de la démarche d'apprentissage de la FFS
- Grille de construction de séances (utilisée ensuite sur le terrain en simulation pédagogique)

Sécurité (sous forme d'échanges) (1 h)

- Règles générales

Choix du matériel en TP (1h)

5.2 MF2 Télémark

5.2.1 Durée de la formation

6 jours

5.2.2 Référentiel de formation

Domaine technique spécifique

5.2.3 Prérogatives

Encadrer bénévolement le Telemark pour un skieur ou un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour tous les niveaux de pratique hormis la préparation à la compétition.

En outre, les titulaires de la qualification MF2 ayant suivi le module d'information « hors piste » pourront encadrer un groupe de skieurs pour l'initiation à la pratique du ski en toutes neiges, tous terrains, en bordure des pistes balisées ou à proximité de celles-ci, accessibles par gravité, en dehors des zones glaciaires et des zones nécessitant l'usage des matériels et/ou des techniques de l'alpinisme. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

5.2.4 Cours théoriques

Connaissances institutionnelles (1h)

- Obligation de déclaration des activités et l'encadrement des mineurs
- Approche simplifiée du code du sport

Approche physiologique (2 h)

- Approfondissement des filières énergétiques
- L'aide à la nutrition du pratiquant
- Vocabulaire anatomique pour la description des mouvements
- La traumatologie associée au ski (statistiques de l'association des médecins de montagne)

Technique (1 h 30)

- Les fondamentaux de la glisse sur neige (support : Directives techniques Nationales FFS)
Approche multidisciplinaire et par discipline.

Pédagogie générale (1 h)

- Les différentes théories de l'apprentissage
- Méthodes d'apprentissages
- Organisation de l'apprentissage

Rappels connaissance du milieu montagnard (1 h)

Sécurité (sur le terrain) (1 h)

- Rappel conduite de groupe
- Conduite à tenir en cas d'accident

Préparation et entretien du matériel en TP (1h 30)

5.3 *Entraîneur fédéral Télémartk*

5.3.1 Objectifs

- Organiser et entraîner à la pratique compétitive dans le cadre d'un club
- Tactique et éthique à respecter
- Participer à l'organisation de compétitions.

5.3.2 Formation

- 2 semaines : 1 semaine commune à toutes les disciplines et une semaine spécifique sur neige
- Attestation de formation aux premiers secours
- Dossier pédagogique d'expérience en structure d'entraînement

5.3.3 Référentiel de formation

5.3.3.1 Module spécifique télémartk

Semaine spécifique

- Domaine des connaissances générales
 - Règlements internationaux
 - Organisation de courses
 - Matériel, fartage spécifiques de compétition
- Domaine de la sécurité
 - Règles de mise en place des activités nordiques en toute sécurité pour les pratiquants

5.3.3.2 Module commun « préparation physique et approche théorique de l'entraînement »

Contenus théoriques

Physiologie (4 h 30)

- Rappels des filières énergétiques
- Les bases théoriques de l'entraînement
- Construction des séances énergétiques en préparation physique
- Le développement des facteurs musculaires

Biomécanique (7 h)

- Les principes mécaniques de la glisse sur neige et les facteurs de la performance.

Développement des habiletés mentales (1 h 30)

- Les différentes théories de l'apprentissage
- Méthodes d'apprentissages
- Organisation de l'apprentissage

Principes de communication. (2 h 30)

- Relations entraîneur / athlètes /parents.

Traumatologie et prévention des blessures (1 h 30)

Information sur le dopage (1h)

Contenus pratiques

Tests de terrain (2h)

- Vitesse maximale aérobie (VMA)
- Temps limite à VMA
- Batterie de tests : Directives Techniques Nationales de préparation physique.

Musculation (2 h 30)

- Initiation haltérophilie.
- Exercices de musculation spécifiques.

Séances de préparation physique (6 h)

- Construction et animation de séances par objectif de développement.
- Observation de séances dans des disciplines sportives diverses.

Information sur le dossier pédagogique (30')

6 STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SKI FREESTYLE

6.1 MF1 SKI FREESTYLE

Cf. MF1 ski alpin

6.2 MF2 SKI FREESTYLE

Les formations fédérales du ski Freestyle sont organisées à l'échelon national (inscription à la FFS).

6.2.1 Durée de la formation

6 jours

6.2.2 Pré-requis techniques

- MF1 ski alpin
- Niveau technique requis des enseignants bénévoles : Classe 4 (réf mémento ski alpin 2006).

6.2.3 Prérogatives

- Encadrer bénévolement les disciplines du ski freestyle, à savoir le big air, le half pipe, le slope style, le ski de bosses et le skicross pour un skieur ou un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe, notamment au sein des « snowparks ».
- Le niveau technique des skieurs se limitera aux bases de chaque discipline. Ces bases seront définies par la FFS.
- Organiser les séances avec une priorité de sécurité.
- En outre, les titulaires de la qualification MF2 ayant suivi le module d'information « Milieu montagnard enneigé » pourront encadrer un groupe de skieurs, dont le niveau n'excède pas celui de la « classe 4 piste », pour l'initiation à la pratique du ski en toutes neiges, tous terrains, en bordure des pistes balisées ou à proximité de celles-ci, accessibles par gravité, en dehors des zones glaciaires et des zones nécessitant l'usage des matériels et/ou des techniques de l'alpinisme.
- Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

6.2.4 Cours théoriques

Connaissances institutionnelles (1h)

- Obligation de déclaration des activités et l'encadrement des mineurs
- Approche simplifiée du code du sport

Approche physiologique (2 h)

- Approfondissement des filières énergétiques
- L'aide à la nutrition du pratiquant
- Vocabulaire anatomique pour la description des mouvements
- La traumatologie associée au ski (statistiques de l'association des médecins de montagne)

Technique (1 h 30)

- Les fondamentaux de la glisse sur neige (support : Directives techniques Nationales FFS) Approche multidisciplinaire et par discipline.

Pédagogie générale (1 h)

- Les différentes théories de l'apprentissage
- Méthodes d'apprentissages
- Organisation de l'apprentissage

Rappels connaissance du milieu montagnard (1 h)

Sécurité (sur le terrain) (1 h)

- Rappel conduite de groupe
- Conduite à tenir en cas d'accident

Préparation et entretien du matériel en TP (1h 30)

6.2.5 Modules d'information complémentaire

Le suivi du module d'information complémentaire « hors piste » d'une durée minimale de 6 jours est obligatoire pour les MF2 souhaitant encadrer l'initiation à la pratique du ski en toutes neiges, tous terrains, en bordure des pistes balisées ou à proximité de celles-ci, accessibles par gravité, en dehors des zones glaciaires et des zones nécessitant l'usage des matériels et/ou des techniques de l'alpinisme.

6.3 *Entraîneur fédéral ski Freestyle*

6.3.1 Objectifs

- Organiser et entraîner à la pratique compétitive dans le cadre d'un club
- Tactique et éthique à respecter
- Participer à l'organisation de compétitions

6.3.2 Formation

- 2 semaines : 1 semaine commune à toutes les disciplines et une semaine spécifique sur neige.
- Juge national
- Attestation de formation aux premiers secours
- Dossier pédagogique d'expérience en structure d'entraînement.

6.3.3 Référentiel de formation

6.3.3.1 Module spécifique ski alpin

Interventions sur ski

- Ski libre : Découverte des grands principes mécaniques
- Les éducatifs en ski libre par thème (modèle DVD)
- Traçage éducatifs
- Tracés éducatifs : exercices d'imagerie mentale et visualisation
- Corrections individualisées en ski libre

Interventions en salle

- Les formats de course en ski alpin
- Biomécanique du ski
- Formation des juges de compétition
- Préparation des skis

6.3.3.2 Module commun « préparation physique et approche théorique de l'entraînement »

Contenus théoriques

Physiologie (4 h 30)

- Rappels des filières énergétiques
- Les bases théoriques de l'entraînement
- Construction des séances énergétiques en préparation physique
- Le développement des facteurs musculaires

Biomécanique (7 h)

- Les principes mécaniques de la glisse sur neige et les facteurs de la performance.

Développement des habiletés mentales (1 h 30)

- Les différentes théories de l'apprentissage
- Méthodes d'apprentissages
- Organisation de l'apprentissage

Principes de communication. (2 h 30)

- Relations entraîneur / athlètes /parents.

Traumatologie et prévention des blessures (1 h 30)

Information sur le dopage (1h)

Contenus pratiques

Tests de terrain (2h)

- Vitesse maximale aérobie (VMA)
- Temps limite à VMA
- Batterie de tests : Directives Techniques Nationales de préparation physique.

Musculation (2 h 30)

- Initiation haltérophilie.
- Exercices de musculation spécifiques.

Séances de préparation physique (6 h)

- Construction et animation de séances par objectif de développement.
- Observation de séances dans des disciplines sportives diverses.

Information sur le dossier pédagogique (30')

7 STRUCTURATION DES FORMATIONS MF ET ENTRAINEUR SKI NORDIQUE

7.1 MF1 ski nordique

7.1.1 Durée de la formation

6 jours

7.1.2 Référentiel de formation

- Domaine technique spécifique (ski nordique de fond)

7.1.3 Prérogatives

Enseigner bénévolement le ski nordique à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 2 telle que définie dans le Mémento Ed 2007 de l'enseignement du ski nordique français.

Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

En tant que candidat au titre de MF1, celui-ci est autorisé à encadrer des licenciés de la FFS, dans le cadre d'une activité mise en œuvre par son club affilié à la FFS.

7.2 MF2 ski nordique

7.2.1 Durée de la formation

6 jours

7.2.2 Prérogatives

Enseigner bénévolement le ski nordique à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 3 telle que définie dans le Mémento Ed 2007 de l'enseignement du ski nordique français.

Par ailleurs, le titulaire du MF2 pourra encadrer une activité en toutes neiges, tous terrains à proximité des pistes balisées, sur des terrains et dans des conditions de difficulté adaptées aux capacités des membres du groupe.

Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

7.2.3 Référentiel de formation

Domaine des connaissances générales

- Organisation du sport en France
- Le club : une association
- L'association déclarée
- Organisation et modalités de fonctionnement d'une association sportive
- Affiliation
- Relations entre le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les services de l'Etat
- Le CNOSF, les CROS
- Réglementation de l'enseignement sportif
- Diplômes et prérogatives d'enseignement

- Statuts et obligations sociales
- Règlements sportifs des disciplines
- Réglementation des compétitions régionales et nationales
- Matériel et fartage
- Préparation des skis

Domaine de la pédagogie

- L'apprentissage
- Caractérisation d'un apprentissage
- Évolution d'un apprentissage
- Facteurs qui influencent un apprentissage
- Stades de développements psychomoteurs
- Relations entre les capacités à développer et les différents stades de développement de l'individu
- Capacités techniques, capacités physiques, capacités mentales
- Identification des publics et caractéristiques spécifiques :
- Les enfants, les adolescents, les adultes, les seniors, les handicapés
- La séance, le cycle :
 - La séance élément constitutif d'un cycle
 - Caractéristiques d'un cycle d'apprentissage

Domaine de la physiologie

- Notions générales de physiologie
- Rappel des grandes fonctions
- Adaptation de l'organisme à l'effort et à la fatigue
- Adaptation de l'organisme à l'environnement hivernal
- Notions d'hygiène alimentaire

Domaine technique spécifique (ski nordique de fond)

- Technique classique, être capable de démontrer tous les pas du répertoire défini dans le mémento de l'enseignement du ski nordique édition 2007
- Technique de patinage, être capable de démontrer tous les pas du répertoire défini dans le mémento de l'enseignement du ski nordique édition 2007
- Techniques de descente, être capable d'enchaîner des virages en toutes neiges, tous terrains

Domaine de la sécurité

- Plan de secours d'une station (rappel)
- Conduite à tenir en cas de problème et déclenchement des secours (rappel)
- Sensibilisation au danger d'avalanche
- Éléments d'analyse d'un bulletin nivo-météo

7.2.4 Module d'information complémentaire

Des modules d'informations complémentaires spécialisés d'une durée de 2 jours minimum ne donnant pas de prérogatives supplémentaires mais assurant des compétences plus élargies portant sur une «sensibilisation à la compétition » ou « le saut à ski » ou encore le « télémark » peuvent être mis en place.

Concernant le biathlon et compte-tenu de la spécificité de cette activité, une filière particulière a été élaborée (voir ci-dessous)

7.2.5 Structuration des formations en Biathlon

Compte tenu, d'une part, des connaissances spécifiques liées au tir à la carabine et nécessaires à la pratique de cette activité et d'autre part des connaissances sécuritaires particulières à maîtriser pour encadrer le biathlon, une filière spécifique complémentaire à la formation des Moniteurs Fédéraux, ski nordique de fond a été mise en place.

Cette filière bien identifiée -Tir et Sécurité- se compose de deux stages de formation :

1. L' « **Initiateur Tir à 10m - Biathlon** », comprenant :
 - une formation théorique et pratique d'une durée de 48 heures portant uniquement sur les fondamentaux du tir et sur le tir à 10 mètres avec une carabine à air comprimé.
 - une validation par le cadre technique de la Région concernée en situation d'entraînement sur le terrain à accomplir dans un délai de 1 an suite à la formation théorique.

Ce stage est ouvert à toutes personnes intéressées par l'initiation au tir biathlon et ne nécessite pas de pré-requis particulier ni de compétence particulière en ski nordique de fond.

2. Le module complémentaire « **Tir à 50 m. Biathlon** », comprenant :
 - une formation théorique et pratique au CNSM d'une durée de 48 heures portant sur le tir à 50 mètres, l'ensemble des mesures sécuritaires à mettre en œuvre autour de l'activité biathlon, le perfectionnement et l'entraînement des biathlètes.
 - une validation en situation d'entraînement sur le terrain à accomplir dans un délai de 1 an suite à la formation théorique.

Ce stage est ouvert aux titulaires de l'ancien MF2 ski nordique de fond et aux titulaires du nouveau MF2 ski nordique et activités assimilées et qui auront, pour les premiers comme pour les seconds, déjà suivi le stage d' « **Initiateur Tir à 10m - Biathlon** ». Il est également ouvert aux BEES 1° et/ou 2°.

7.3 *Entraîneur fédéral ski nordique*

7.3.1 Objectifs

- Organiser et entraîner à la pratique compétitive dans le cadre d'un club. Tactique et éthique à respecter. Participer à l'organisation de compétitions.

7.3.2 Formation

2 semaines (1 semaine commune à toutes les disciplines) et une semaine spécifique.

- Participation à l'organisation de 2 courses : une de niveau club / une de niveau régional dans sa spécialité
- Stage en situation avec stage du comité dans sa spécialité
- Regroupement 2 jours
- Fin du cursus

7.3.3 Référentiel de formation

7.3.3.1 Semaine spécifique

Domaine des connaissances générales

- Règlements internationaux
- Organisation de courses
- Matériel, fartage spécifiques de compétition

Domaine de la sécurité

- Règles de mise en place des activités nordiques en toute sécurité pour les pratiquants

7.3.3.2 Module commun « préparation physique et approche théorique de l'entraînement »

Contenus théoriques

Physiologie (4 h 30)

- Rappels des filières énergétiques
- Les bases théoriques de l'entraînement
- Construction des séances énergétiques en préparation physique
- Le développement des facteurs musculaires

Biomécanique (7 h)

- Les principes mécaniques de la glisse sur neige et les facteurs de la performance.

Développement des habiletés mentales (1 h 30)

- Les différentes théories de l'apprentissage
- Méthodes d'apprentissages
- Organisation de l'apprentissage

Principes de communication. (2 h 30)

- Relations entraîneur / athlètes /parents.

Traumatologie et prévention des blessures (1 h 30)

Information sur le dopage (1h)

Contenus pratiques

Tests de terrain (2h)

- Vitesse maximale aérobie (VMA)
- Temps limite à VMA
- Batterie de tests : Directives Techniques Nationales de préparation physique.

Musculation (2 h 30)

- Initiation haltérophilie.
- Exercices de musculation spécifiques.

Séances de préparation physique (6 h)

- Construction et animation de séances par objectif de développement.
- Observation de séances dans des disciplines sportives diverses.

Information sur le dossier pédagogique (30')

8 STRUCTURATION DES FORMATIONS EN SKI DE RANDONNÉE

8.1 MF1 ski de randonnée

8.1.1 Durée de la formation

10 jours

8.1.2 Prérogatives

Le diplôme de MF1 «ski de randonnée» atteste des compétences pour conduire, encadrer et animer des personnes ou des groupes dans des excursions à ski, à l'exclusion des raids, sur tous types de terrain. Il atteste également, dans les mêmes limites, de la capacité de son titulaire à enseigner les techniques de ski de randonnée.

8.1.3 Conditions d'accès

- Appartenir à un club FFS et posséder sa licence en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans à la date d'inscription.
- Être présenté par le président du club auquel le candidat appartient.
- Posséder le PSC1 ou tout autre diplôme reconnu en équivalence.
- Pouvoir justifier d'une expérience du ski de randonnée (3 ans et 30 courses au minimum dont 5 glaciaires).

8.1.4 Formation

La formation «MF1 ski de randonnée» comprend :

1. un stage «cartographie-orientation», d'une durée de 2 jours, évalué,
2. un stage «neige et avalanche», d'une durée de 2 jours, évalué,
3. un stage de «formation pratique», d'une durée de 6 jours consécutifs dont au moins 4 jours sous forme de raid, évalué.

Le stage de «cartographie-orientation» et celui de «neige et avalanche» doivent obligatoirement précéder le stage de «formation pratique».

Évaluation

- Stage « cartographie-orientation » : évaluation par QCM : coef. 1
- Stage « neige et avalanche » : évaluation par QCM : coef. 1

Toute note inférieure à 10 sur 20 à chacune des évaluations est éliminatoire.

Stage pratique

Épreuves pratiques	Coefficient
techniques gestuelles d'évolutions liées au milieu	2
conduite de groupe	3
maniement de corde, assurance, rappel	1
sens de l'itinéraire, orientation, cartographie	2
procédés de sauvetage	1
résistance et aptitude physique	1
gestion des risques liés à l'activité	3
aptitude à l'exercice de l'activité : initiative, responsabilité	3
maitrise du DVA	1 (éliminatoire 10 minimum)
Total	17

- Les évaluations des épreuves pratiques peuvent être organisées au moyen d'un contrôle continu ou d'épreuves ponctuelles.
- Les évaluations des épreuves pratiques sont évolutives en fonction du terrain, de l'environnement et des conditions nivologiques et météorologiques.
- Toute note inférieure à 8 sur 20 (hors DVA) dans une des épreuves pratiques peut être rendue éliminatoire par le jury.

Épreuves théoriques

Épreuves théoriques	Coefficient
L'environnement réglementaire des cadres fédéraux	1
Les dangers de la montagne	1
La météorologie	1
Total	3

- Toute note inférieure à 6 sur 20 dans une des épreuves peut être rendue éliminatoire par le jury.
- Pour être admis au stage de MF 1 «ski de randonnée», le candidat doit obtenir un total minimum de 200 points aux épreuves du stage pratique (a+b) avec au moins 170 points aux épreuves pratiques.
- L'évaluation de la maîtrise du DVA est éliminatoire (10/20 mini).

Recyclage MF 1

- Il est obligatoire tous les trois ans.
- Il est placé sous la responsabilité du président du club.

8.2 MF2 ski de randonnée

8.2.1 Durée de la formation

6 jours minimum

8.2.2 Prérogatives

Le diplôme de MF 2 «ski de randonnée» atteste des compétences pour conduire, encadrer et animer des personnes ou des groupes dans des excursions à ski, sur tous types de terrain. Il atteste également de la capacité de son titulaire à enseigner les techniques de ski de randonnée. Par ailleurs, il permet à son titulaire d'animer et de participer à la formation des cadres, d'assurer le perfectionnement ou le recyclage des moniteurs fédéraux et autres cadres et de participer à l'organisation de manifestations fédérales.

8.2.3 Conditions d'accès

- Appartenir à un club affilié à la FFS et posséder sa licence « dirigeant » en cours de validité.
- Être âgé de 21 ans à la date d'inscription.
- Être présenté par le président du club auquel le candidat appartient.
- Présenter une liste de randonnées alpines (20 courses au minimum dont 10 en tant que cadre).
- Être diplômé MF1 depuis au moins deux ans et avoir encadré au moins pendant deux saisons.

8.2.4 Formation

Elle est composée de cours théoriques, pratiques et d'applications sur le terrain.

Évaluation

- Épreuves pratiques

Épreuves pratiques	Coefficient
techniques gestuelles d'évolutions liées au milieu	2
conduite de groupe	3
maniement de corde, assurance, rappel	1
sens de l'itinéraire, orientation, cartographie	2
procédés de sauvetage DVA	1
résistance et aptitude physique	1
gestion des risques liés à l'activité	3
aptitude à l'exercice de l'activité : initiative, responsabilité	3
pédagogie	3
Total	19

- Les évaluations des épreuves pratiques peuvent être organisées au moyen d'un contrôle continu ou d'épreuves ponctuelles.
- Les évaluations des épreuves pratiques sont évolutives en fonction du terrain, de l'environnement et des conditions nivologiques et météorologiques.
- Toute note inférieure à 8 sur 20 dans une des épreuves pratiques peut être rendue éliminatoire par le jury.
- Pour être admis au stage de MF 2 «ski de randonnée», le candidat doit obtenir un total minimum de 190 points aux épreuves pratiques du stage.

Recyclage MF 2

Il est obligatoire tous les trois ans.

Il est placé sous la responsabilité du président du club.

8.3 Référentiel de compétences MF1 / MF2

Le référentiel comprend six parties liées à :

- La technique
- La sécurité
- Le milieu
- La pédagogie
- L'environnement
- La communication, l'organisation, la gestion.

Ce référentiel indique l'ensemble des compétences du MF1 et MF 2 «ski de randonnée» ; elles se répartissent en compétences fondamentales (F) et compétences complémentaires (C).

- Les compétences fondamentales s'acquièrent d'une part lors des formations mises en place par la Fédération Française de Ski et d'autre part lors de formations personnelles individuelles ou collectives, attestées par les pré-requis à l'inscription au MF 1 et au MF 2 (liste de randonnées à ski, PSC1).
- Les compétences complémentaires s'acquièrent au cours de formations personnelles individuelles ou collectives.

Le référentiel est rédigé en termes de « capacité à... ».

Id.	Libellé	Type Comp.
1	Référentiel de compétences liées à la technique de l'activité	
1-1	Technique de progression	
1-1-1	Progresser à l'aise et en sécurité sur les différents types de terrains spécifiques à l'activité de ski de randonnée sur des itinéraires de toutes difficultés	F
1-1-2	Conduire ou accompagner une ou plusieurs personne (s) sur un itinéraire repéré ou non à l'avance	F
1-1-3	Savoir utiliser le matériel spécifique au ski de randonnée	F
1-1-4	Connaître l'évolution des matériels utilisés, l'intégrer dans sa pratique	F
1-2	Cartographie - Orientation - Navigation	
1-2-1	Lire et interpréter une carte afin d'avoir une représentation mentale du relief	F
1-2-2	Préparer et tracer un itinéraire sur une carte : parcours, durée, dénivelée, difficultés, points de repères, possibilités de repli	F
1-2-3	Repérer un itinéraire sur le terrain	F
1-2-4	Choisir une méthode d'orientation et de navigation en fonction du profil du terrain, des conditions de visibilité et des conditions météorologiques	F
1-2-5	S'orienter et suivre un itinéraire en terrain accidenté, quelle que soit la visibilité notamment à l'aide d'instruments de navigation (carte - boussole - altimètre...)	F
2	Référentiel de compétences liées à la sécurité de l'activité	
2 -1	Matériel et technique	
2-1-1	Placer le matériel d'assurage ou de franchissement approprié : piolet, broches à glace, ancrs à neige, skis...	F
2-1-2	Connaître les notions élémentaires de physique, relatives aux techniques d'assurage et	F

Id.	Libellé	Type Comp.
	de résistance des matériaux	
2-1-3	Vérifier l'état et la fiabilité de l'équipement de sécurité placé à demeure sur le terrain de pratique : pitons, scellements, chevilles à expansion, chaînes, câbles, sangles et cordelettes, etc.	F
2-1-4	Effectuer des manœuvres de matériel simples ou complexes : Installer un amarrage, poser un "rappel", mettre en place et utiliser les techniques de sauvetage et de récupération	F
2-1-5	Choisir et adapter les méthodes de franchissement et d'assurage en fonction de la difficulté, des caractéristiques, de la configuration du terrain et des conditions (météo, nivologie, etc.)	F
2-1-6	Évaluer les conditions, la difficulté et les risques potentiels d'un itinéraire	F
2-1-7	Déterminer un emplacement de bivouac et l'organiser en fonction des critères de sécurité et d'efficacité	F
2 -2	Conduite de groupes	
2-2-1	Évaluer le niveau technique et les capacités physiques et morales d'un participant	F
2-2-2	Déterminer le nombre de participants à une excursion en fonction de sa nature et de sa difficulté, des conditions de nivologies, météorologiques, de leurs capacités et des objectifs pédagogiques	F
2-2-3	Choisir et adapter les méthodes de franchissement et d'assurage en fonction du niveau et de la condition physique des participants	F
2-2-4	Vérifier l'état de l'équipement et du matériel de sécurité des participants	F
2-2-5	Surveiller l'utilisation rationnelle du matériel technique par les participants	F
2-2-6	Surveiller et évaluer les défaillances physiques et/ou morales des participants	F
2-2-7	Enseigner et faire respecter les règles de sécurité	F
2-2-8	Veiller à la sécurité permanente des participants	F
2-2-9	Sécuriser les participants, quelles que soient les circonstances	F
2-2-10	Gérer et dominer des situations aléatoires et des événements imprévus, prendre une décision, l'appliquer ou la faire appliquer	F
2-3	Secours	
2-3-1	Analyser une situation, l'évaluer et agir efficacement	F
2-3-2	Porter assistance à un blessé et pratiquer les gestes élémentaires de secourisme	F
2-3-4	Déclencher, organiser, réaliser, participer à une opération de sauvetage hélicoptère ou non	F
2-3-5	Appliquer les techniques de sauvetage et d'auto sauvetage	F
2-3-6	Maîtriser les conditions d'une longue attente, notamment en milieu non sécurisé, et organiser les conditions de survie	F
2-3-7	Maîtriser l'utilisation du DVA	F
3	Référentiel de compétences liées au milieu	
3- 1	Connaissances générales	
3-1-1	Connaître l'environnement naturel, humain, économique de la pratique, sportive et de loisir de l'activité	C
3-1-2	Avoir un minimum de connaissance du milieu montagnard. (faune - flore...)	C
3-2	Météorologie	
3-2-1	Accéder aux sources d'informations et les interpréter	F

Id.	Libellé	Type Comp.
3-2-2	Prévoir, durant l'activité, l'évolution des conditions de nivologie, météorologiques selon la région, la saison, l'exposition au soleil et au vent	F
3-2-3	Repérer et interpréter l'évolution des conditions du terrain en fonction des conditions atmosphériques	F
3-2-4	S'informer sur la configuration et les conditions nivo-météorologiques d'un itinéraire	F
3-2-5	Interpréter et contrôler les informations recueillies sur la configuration et les conditions d'un itinéraire	F
3-3	Préservation et protection des sites	
3-3-1	Expliquer la fragilité du milieu de pratique	C
3-3-2	Connaître et faire admettre les règles de conduite et les réglementations régissant la protection du milieu montagnard	F
3-3-3	Concilier, dans sa pratique, la protection de l'environnement, l'éthique sportive, les normes de sécurité et la réglementation en vigueur	F
4	Référentiel de compétences liées à la pédagogie et à la didactique	
4-1	Didactique	
4-1-1	Enseigner, encadrer, conseiller et animer la pratique du ski de randonnée dans son domaine de compétence, et faire acquérir des techniques sportives et de sécurité	F
4-1-2	Favoriser l'adaptation des participants aux conditions spécifiques de la montagne	F
4-1-3	Évaluer la demande, la motivation et les capacités des participants afin d'adapter les formes de l'intervention proposée	F
4-1-4	Déterminer le contenu pédagogique, sportif et technique d'une randonnée à ski	F
4-1-5	Établir un programme d'enseignement adapté à une progression sportive et technique	F
4-1-6	Situer son action dans d'autres domaines que le ski de randonnée (vie quotidienne, gestion de groupe, animation)	C
4-2	Pédagogie	
4-2-1	Enseigner, et animer le ski de randonnée sous toutes ses formes	F
4-2-2	Enseigner les techniques de progression et d'utilisation du matériel	F
4-2-3	Expliquer et démontrer l'exécution d'un mouvement et d'une manœuvre sportive ou technique	F
4-2-4	Apporter une aide technique, physique et morale à un participant pour lui permettre de surmonter une difficulté	F
4-2-5	Motiver et encourager les participants pour les faire progresser	F
4-2-6	Expliquer l'organisation d'une séance ou d'une randonnée	F
4-2-7	Expliquer une manœuvre technique, un itinéraire, une décision	F
4-2-8	Transmettre sa connaissance du milieu naturel, humain et culturel de l'activité	F
4-2-9	Contribuer par son action au développement global de la personne	F
4-2-10	S'adapter aux différents types de publics	F
4-2-11	Utiliser les formes de communications audiovisuelles	C
5	Référentiel de compétences liées à l'environnement fédéral et réglementaire	
5-1	Environnement fédéral et réglementaire	
5-1-1	Connaître le cadre institutionnel et juridique de l'environnement fédéral (réglementation des activités, droit de la responsabilité...)	F
5-1-2	Connaître le fonctionnement de la Fédération Française de Ski, des Comités et des	F

Id.	Libellé	Type Comp.
	Clubs	
5-1-3	Diriger ou coordonner l'activité d'autres cadres bénévoles	C
5-1-4	Appliquer les réglementations en vigueur en France et à l'étranger	F
6	Référentiel de compétences liées à la communication et à l'organisation	
6 -1	Communication	
6-1-1	Percevoir, maîtriser et utiliser les phénomènes de groupes	F
6-1-2	Conseiller ou orienter le choix d'un objectif auprès des participants	F
6-1-3	Établir une relation de confiance avec les participants	F
6-1-4	Conseiller les participants dans le choix, l'usage et l'entretien du matériel technique	F
6-1-5	Organiser et animer une discussion, un débat, une projection audiovisuelle sur l'activité sportive et/ou le milieu de pratique	C
6-2	Organisation	
6-2-1	Établir et gérer un programme d'activité annuel et/ou saisonnier	C
6-2-2	Organiser des stages et des séjours, à titre indépendant ou dans le cadre d'un club	C
6-2-3	Gérer la conduite d'une séance, d'un stage, la logistique d'un raid, négocier et réserver des prestations d'hébergement, de transport et d'accompagnement en France et à l'étranger	C
6-2-4	S'informer sur l'évolution des pratiques, du matériel, des institutions...	F
6-2-5	Assurer sa formation continue	C

9 ANNEXES

9.1 *Responsables régionaux formations des cadres*

Vous trouverez les noms et coordonnées des Responsables Régionaux Formations des Cadres sur notre site Internet : www.ffs.fr : rubrique : FFS, Comités et Clubs / Structures / Commission Formation / Responsables Régionaux

9.2 *Annexe 1 : Formulaire d'inscription*

9.3 *Annexe 2 : Formulaire d'attestation*

9.4 *Annexe 3 : Formulaire de demande d'équivalence, de validation d'acquis, ou d'allègement de formation*

9.5 *Annexe 4 : Feuille de résultats - Stage de formation*



Formation concernée

Discipline Alpin Snowboard Nordique Randonnée Module Hors Piste

Degré MF1 MF2 Entraîneur Formation continue

Libellé de la formation *

Dates et lieu de la formation

Comité organisateur

Candidat au stage

Nom

Prénom

Né(e) le

Nationalité

N° licence

No Tél

Email

Profession

Adresse

Club demandeur

Club

No FFS

Comité

Nom Président

Nombre de licenciés

Email du club

Nombre de cadres fédéraux

Fait à

le

Signature du Président et Tampon club

Mode d'emploi du formulaire

Ce formulaire doit être rempli et renvoyé par courrier accompagné de :

- la photocopie de la licence compétiteur ou dirigeant FFS valide de l'année en cours,
- 2 photos d'identité (nom au dos),
- 3 enveloppes « Kraft » (format 23 cm x 16 cm) timbrées au tarif en vigueur,
- un chèque d'arrhes de € libellé à l'ordre de la FFS ou du Comité Régional de Ski.

Photo
d'identité
obligatoire

Attention ! Pour un stage organisé par un autre Comité ou par l'échelon national de la FFS, vous devez :

- envoyer cette demande au responsable de votre Comité d'origine qui fera remonter celle-ci (avec signature obligatoire) au Comité organisateur, ou au siège de la FFS pour les stages relevant de celle-ci.
- envoyer une photocopie directe au Comité organisateur (pour pré-réserver)
Nom et signature du responsable régional d'origine :

Renseignements complémentaires

- Seriez-vous intéressé par un co-voiturage ? Oui Non
- Avez-vous des places disponibles dans votre voiture ? Oui Non Nombre de places :

(*) voir Calendrier National (sur www.ffs.fr , rubrique Formation/Calendrier des Formations Fédérales)



Attestation à destination du président de club, du stagiaire
et du responsable de la formation des cadres

Formation concernée

Discipline Alpin Snowboard Nordique Randonnée Module Hors Piste

Degré MF1 MF2 Entraîneur Formation continue

Libellé de la formation

Dates et lieu de la formation

Comité organisateur

Candidat au stage

Nom

Prénom

Né(e) le

Nationalité

N° licence

No Tél

Email

Profession

Adresse

Club demandeur

Club

No FFS

Comité

Formateurs et intervenants

Nom - Prénom

No Habilitation

Appréciation sur le candidat

Niveau acquis

Conseils de
formation

Avis de fin stage

Oui

Non

Signature

Responsable Régional Formation des Cadres

Prochaine formation continue avant le

Fait à

le

Avis et signature du responsable régional :



Tout licencié peut faire une demande d'équivalence de diplôme, de validation d'acquis ou d'allègement de formation. Un jury régional initie les dossiers qui sont transmis à l'échelon national qui décide.

Cette demande est à transmettre à votre Responsable Régional Formation des Cadres.

Joindre obligatoirement une copie de toutes les pièces justificatives, diplômes, etc.

Demandeur

Nom		Prénom	
Né(e) le		Nationalité	
N° licence		No Tél	
Email		Club	
Adresse		Nbre Licenciés / nbre cadres fédéraux	

Demande

Demande d'équivalence pour le diplôme de
(préciser le diplôme demandé et la discipline)

Diplômes et formations du demandeur

Diplômes sportifs en votre possession (diplômes fédéraux bénévoles ou brevets d'états)

Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	

Autres diplômes fédéraux (traceur, juge régional, juge national, délégué technique, etc.) :

Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	

Diplômes de ski en cours

Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	

Formations scolaires et universitaires

Fait à le

Signature du demandeur



Avis du président du club

Fait à

le

Signature du Président

Avis du jury régional

Oui

Non

Remarque

Fait à

le

Signature du Responsable Régional

Après l'avoir instruite, l'échelon régional fait suivre cette demande vers l'échelon national.
Fédération Française de Ski - Formation des Cadres Bénévoles - BP 2451 - 74011 Annecy Cedex

Avis du jury national

Oui

Non

Remarque

Fait à

le

Signature du Responsable national

<p>Stage : <input type="radio"/> MF1 <input type="radio"/> MF2 <input type="radio"/> EF</p> <p><input type="radio"/> Alpin <input type="radio"/> Ski nordique de fond <input type="radio"/> Ski de randonnée <input type="radio"/> Snowboard</p> <p><input type="radio"/> Freestyle <input type="radio"/> Télémartk <input type="radio"/> Rollerski <input type="radio"/> Formation continue</p> <p><input type="radio"/> autre :</p> <p>organisé par le comité régional :</p> <p>du.....au.....à.....</p>	<p>Attestations de stage délivrées : <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p> <p>Procès-verbal adressé aux Comités Régionaux suivants :</p>
---	---

N° licence	Nom - prénom	E-mail	Club	Comité	Admis	Refusé

JURY : Représentant de la F.F.S. : Signature

Formateurs : Signatures

.....

Remarque : transmettre un exemplaire **au plus tard 15 jours après la fin du stage** à :

F.F.S - Commission Nationale Formation des Cadres Bénévoles - BP 2451 - 74011 ANNECY CEDEX.

(Renseigner le compte-rendu page 2 - Joindre pour chaque stagiaire la fiche d'évaluation remplie par le formateur pour archive à la FFS).

FEDERATION FRANCAISE DE SKI

FORMATION DES CADRES BENEVOLES

Stage MF _____ organisé du _____ au _____

Discipline : _____

Formateurs habilités ayant intervenu :

Nom - Prénom	E-Mail	n° Licence

Observations des Formateurs (conditions, niveau, suggestions, interpellation, ...)

Observations du Responsable FFS

Fiches d'évaluations jointes aux résultats.

Dossier envoyé au plus tard 15 jours après la fin de stage. Adressé à la F.F.S. le :

Validation par l'échelon national (Contrôle Licence et régularité club)

Observations

Validé le :

Signature Responsable Formation des Cadres Bénévoles

Signature D.T.N

Insigne et écusson adressés aux stagiaires le :